

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

DEUXIÈME COMMISSION
13e séance
tenue le
mercredi 14 octobre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 13e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

puis : M. SHAABAN (Egypte)

SOMMAIRE

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/42/SR.13
3 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)
(A/42/157, 354, 357, 359, 410, 411, 477, 523, 562, 604; A/C.2/42/L.9)

1. M. BROWN (Canada) dit que, cette année, un cadre théorique commun s'est dessiné quant au problème de la dette extérieure, comme le prouvent l'adoption par consensus de la résolution 41/202, la section II de l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les récents communiqués du Comité provisoire et du Comité pour le développement. On retrouve dans ces trois textes la confirmation de l'avantage pratique qu'il y a à s'attaquer au problème de la dette, cas par cas, la constatation que les mesures d'ajustement structurel doivent avoir pour objectif le développement, et un engagement d'augmenter les ressources des institutions financières internationales et de promouvoir la coopération entre elles.

2. Ces documents soulignent également à quel point il serait nécessaire que des mesures économiques adéquates soient prises au niveau national et que les tentatives d'ajustement faites par les pays endettés qui luttent contre le protectionnisme soient soutenues par la communauté internationale, les politiques économiques étant mieux coordonnées, de manière à favoriser une croissance économique mondiale marquée par la stabilité des taux de change et la diminution des taux d'inflation et d'intérêt, et en appliquant au rééchelonnement des méthodes novatrices permettant d'accroître les flux financiers vers les pays endettés. Le consensus s'est fait sur d'autres points : l'urgence qu'il y aurait à prendre des mesures spéciales en faveur des pays endettés les plus pauvres, surtout ceux d'Afrique; l'utilité qu'il y aurait à faire preuve de plus d'imagination dans la mise au point des solutions - comme on l'a fait pour les accords sur la transformation de la dette en prises de participation; et la nécessité de relancer le commerce international et d'obtenir que les pays en développement mettent en oeuvre des programmes d'ajustement structurel.

3. Le Canada, convaincu de l'importance de ce problème, appuie les propositions qui ont été faites d'augmenter les moyens financiers des organismes multilatéraux pertinents, a favorisé l'emploi de méthodes nouvelles pour s'attaquer au problème de l'endettement et a encouragé les initiatives visant à annuler la dette contractée par les pays les plus pauvres auprès de l'Agence canadienne pour le développement international.

4. M. WALTER (Tchécoslovaquie) dit que la dette extérieure des pays en développement, qui dépasse déjà les 1 000 milliards de dollars et qui est la cause de l'énorme transfert inverse de ressources, est un obstacle extrêmement grave pour le développement.

5. Les mesures de rééchelonnement adoptées jusqu'à présent pour résoudre ce problème, reposant sur l'idée erronée que le paiement de la dette pouvait se faire sans influencer sur les relations économiques internationales, ont échoué. Il ne faut attendre aucun succès non plus des nouvelles mesures qui, comme celles visant à

(M. Walter, Tchécoslovaquie)

convertir la dette en prises de participation, ne font qu'intensifier l'influence étrangère dans les économies en développement et, par le mécanisme de la décote, peuvent entraîner un gonflement de la dette, surtout si les taux d'intérêt s'élèvent.

6. De nombreuses banques ont commencé à augmenter leurs réserves en prévision de pertes, certains pays débiteurs ont partiellement suspendu le paiement du service de leur dette et les programmes d'ajustement et d'austérité imposés par le FMI se heurtent à une opposition croissante. Dès lors, si les rigidités héritées du colonialisme ne s'atténuent pas et si les besoins des pays en développement ne sont pas pris en compte, les causes de conflit s'aggraveront, mettant en péril la sécurité économique internationale.

7. Comme on l'a dit à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui s'est tenue récemment, la course aux armements nuit au développement en détournant vers des fins militaires des flux financiers considérables. La Tchécoslovaquie est convaincue que la réduction des dépenses militaires, le contrôle de la course aux armements et l'application du principe du "désarmement pour le développement" contribueront beaucoup à résoudre le problème de la dette.

8. Le document intitulé "Vaincre le sous-développement et instaurer un nouvel ordre économique international" (A/42/354) et approuvé à Berlin par les pays membres du Pacte de Varsovie, fait bien apparaître la corrélation entre la solution du problème de l'endettement des pays en développement et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La nature complexe et mondiale du problème exige une large approche d'ordre politique. Les pays socialistes proposent d'inclure le concept de sécurité économique internationale dans un système plus vaste de paix et de sécurité internationales, afin de créer des rapports de confiance entre les divers pays. Il importe également de ne pas utiliser des relations monétaires et financières pour faire pression sur les pays endettés et de ne pas subordonner le développement économique et social des pays en développement à la solution du problème de leur endettement.

9. Après avoir rappelé qu'il est urgent d'adopter immédiatement des mesures en faveur des pays les moins avancés, M. Oudovenko insiste sur l'efficacité que peuvent avoir des mesures comme la limitation des paiements annuels à un certain pourcentage des recettes d'exportation des pays débiteurs, la réduction des taux d'intérêt, le remboursement des prêts sous forme de biens produits dans les pays débiteurs et l'ouverture des marchés à ces produits. Il faut également empêcher les sorties de capitaux, stabiliser les taux de change, réduire le protectionnisme comme promis, et démocratiser le système monétaire et financier international. La Tchécoslovaquie appuie la proposition faite par les pays en développement en ce qui concerne la convocation d'une conférence monétaire et financière internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

10. Le document A/42/603 contient des renseignements sur l'aide fournie par la Tchécoslovaquie aux pays en développement : en 1986, elle s'est élevée à un chiffre qui correspondait à 1,08 % de son produit national brut et elle consistait en

(M. Walter, Tchécoslovaquie)

grande partie en des prêts qui, vu les taux d'intérêt et les conditions favorables qui les accompagnent, peuvent être considérés comme des dons. Dans bien des cas, la Tchécoslovaquie accepte, en fait, d'importer des produits finis à titre de service de la dette.

11. M. GRECU (Roumanie) rappelle qu'en 1986 le volume de la dette des pays en développement dépassait le seuil des 1 000 milliards de dollars et représentait 169 % de la valeur totale de leurs exportations. Ce problème, aggravé par les niveaux excessivement élevés des taux d'intérêt, la détérioration du commerce international et la baisse des prix des produits de base, menace non seulement la croissance de l'économie mondiale et la stabilité financière internationale, mais aussi la paix et la sécurité internationales.

12. L'approche proposée par les pays développés créanciers pour le résoudre, reste partielle, asymétrique et peu équitable. L'idée selon laquelle la dette devrait être payée intégralement a été contredite non seulement par les mesures unilatérales prises par certains pays débiteurs, mais même par les mécanismes du marché, et la résistance aux programmes d'ajustement imposés par les institutions financières internationales ne fait que croître. Ainsi que l'a fait remarquer le Secrétaire général de la CNUCED, les mesures prises, dans nombre de pays en développement pour encourager l'épargne, comme le relèvement des taux d'intérêt réels, n'ont pas servi au financement de nouveaux investissements, mais bien au service de la dette externe.

13. Il faut que la communauté internationale adopte une nouvelle stratégie politique fondée sur le partage des responsabilités et la coopération de toutes les parties intéressées, et qui tienne compte du niveau de développement de chaque pays et de la mesure dans laquelle il peut pourvoir au service de sa dette. La Roumanie, à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, a présenté des propositions à ce sujet : annulation pure et simple de la dette pour les pays les plus pauvres, réduction de cette même dette pour les autres pays en fonction de leur revenu par habitant, rééchelonnement de la dette courante sur 15 à 20 ans avec un taux d'intérêt minime ou même nul, et fixation d'un plafond des remboursements annuels correspondant à 10 % des recettes annuelles d'exportation de ces pays.

14. La délégation roumaine a présenté, à propos du problème de la dette extérieure et du développement, une série de propositions qui figurent dans le document A/42/562. La Roumanie juge nécessaire que l'Assemblée générale adresse un appel à tous les pays développés et créanciers ainsi qu'aux banques et institutions financières internationales, pour que soit institué un moratoire d'au moins cinq ans pour le remboursement de tous les prêts accordés aux pays en développement, que les taux d'intérêts pour les crédits en cours ne dépassent pas 5 %, que pour ceux qui seront accordés à l'avenir, les intérêts n'aillent pas au-delà de 4 à 5 %, que les banques paient à leur tour des intérêts allant jusqu'à 5 % pour les dépôts effectués, que les pays en développement continuent à obtenir les prêts nécessaires à leur développement économique et social, et cela dans des conditions favorables et à des taux d'intérêt raisonnables. L'Assemblée générale des Nations Unies devra aussi adresser un appel à tous les Etats pour

(M. Grecu, Roumanie)

qu'ils renoncent à leurs mesures protectionnistes et discriminatoires et qu'ils appliquent fermement les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) concernant l'octroi du statut de la nation la plus favorisée. De surcroît, il faut que le FMI et la BIRD modifient leurs politiques et leurs pratiques pour contribuer activement à la création d'un nouveau système financier et monétaire équitable et démocratique qui soutienne les efforts du développement.

15. M. MWANZIA (Kenya) dit que l'endettement actuel est devenu un problème mondial, tant au niveau économique qu'au niveau politique, qu'on ne peut pas le résoudre à part et, surtout pas, en freinant le développement des pays débiteurs. A la fin de l'année 1986, le montant des dettes atteignait le chiffre inquiétant de 1 000 milliards de dollars qui dépasse de 40 % le produit national brut des pays en développement. Il est particulièrement alarmant que cette dette ne cesse pas d'augmenter, bien que les pays débiteurs en assurent régulièrement le service. Entre 1980 et 1986, le total de l'endettement des pays en développement a presque doublé, passant de 650 milliards de dollars à plus d'un million de milliards de dollars, et les pays débiteurs ont versé plus de 600 milliards de dollars aux pays créanciers.

16. Il convient de rappeler qu'il y a un an, quand la Commission s'est penchée pour la première fois sur le problème de la dette extérieure et du développement, certains représentants ont manifesté leur scepticisme quant à la compétence de l'Assemblée générale ou de ses commissions à ce sujet. Aujourd'hui, le poids et la taille du problème sont devenus tels que les pays développés, tout comme les pays en développement, y cherchent des solutions nouvelles. On a constaté que l'attitude de certains gouvernements et de certaines banques a évolué d'une manière qui devrait considérablement alléger le poids du service de la dette. Les gouvernements, tant ceux des pays créanciers que ceux des pays débiteurs, acceptent en principe de rechercher des solutions conjointes et d'en partager la responsabilité. A cet égard, la résolution 41/202 de l'Assemblée générale, ainsi que l'adoption par consensus de l'Acte final de la septième session de la CNUCED, lequel recommande diverses orientations politiques et de mesures visant à résoudre les problèmes de la dette, constituent un progrès important.

17. La crise de la dette n'a pas cessé de s'aggraver dans les pays d'Amérique latine et dans la plupart des pays africains, ce qui prouve que les stratégies adoptées jusqu'à présent sont restées sans résultat. Bien que les pays en développement endettés aient un besoin urgent de moyens financiers sur lesquels appuyer leurs efforts d'ajustement, on note qu'il y a une sortie nette de capitaux de ces pays vers certains pays donateurs et vers les institutions financières multilatérales. Les sorties nettes de fonds et la détérioration des termes de l'échange se sont montées, rien que pour l'année 1986, selon des estimations modérées, à 20 millions et plus de 90 millions de dollars respectivement. Cette situation, s'ajoutant à la diminution des efforts financiers d'autres sources, a eu de graves effets négatifs sur le développement et l'accumulation de capital et a contracarré un ajustement visant la croissance et un développement autosuffisant. Il faut que les pays créanciers créent un climat international propice à la

(M. Mwanzia, Kenya)

croissance et au développement autosuffisant des pays en développement. Ce faisant, il faudra tenir compte non seulement des mesures de stabilisation et des réformes structurelles adoptées par les pays en développement pour mobiliser et protéger l'épargne intérieure, mais aussi de leur capacité de remboursement et de leurs besoins et priorités de développement. De plus, pour que ces réformes puissent être réalisées, il faut qu'il existe des possibilités de financement adéquat dans des conditions appropriées.

18. Un consensus est en train d'apparaître sur la nécessité d'adopter des mesures spéciales pour alléger le poids de la dette qui écrase les pays de l'Afrique subsaharienne et gêne les efforts qu'ils font pour réactiver leur croissance économique et relever leur niveau de vie. Ce n'est pas seulement le volume de la dette, mais son taux de croissance et le poids de son service qui pourraient paralyser l'économie de la plupart des pays africains, ce qui se répercuterait dans l'économie des pays développés. Selon les estimations modérées de la Commission économique pour l'Afrique, la dette extérieure du continent africain s'élevait au total, à la fin de l'année 1986 à 200 milliards de dollars, soit 44 % de son produit intérieur brut. Les obligations du service de la dette y représentaient près de 200 % des recettes d'exportation. Les paiements au titre du service de la dette qui y représentent près de 38 % des recettes d'exportation de biens et de services compromettent la réalisation des programmes prioritaires nationaux.

19. Les mesures adoptées jusqu'à présent par certains pays créanciers pour alléger le poids de la dette ne sont pas adéquates. Le rééchelonnement des dettes publiques au Club de Paris ne l'a pas réduit, car les taux d'intérêt et les commissions accompagnant les ouvertures de crédit continuent à être très élevés. Même le service de la dette vis-à-vis du FMI représente un fardeau écrasant pour les pays africains, car en général le FMI ne rééchelonne pas les obligations de paiement. De plus, si celles-ci ne sont pas honorées, les versements sont immédiatement suspendus et les pays en question deviennent automatiquement incapables de bénéficier d'un rééchelonnement de leur dette. Il est urgent que des mesures concrètes soient mises au point pour assouplir les conditions imposées par certains pays créanciers et par le FMI lui-même.

20. Le représentant du Kenya espère qu'un plus grand nombre de pays créanciers se joindront aux mesures adoptées par certains pays nordiques ainsi que par d'autres pays occidentaux développés, qui ont annulé les dettes publiques bilatérales contractées par les pays en développement ou ont annoncé leur intention de le faire. Néanmoins, l'annulation de la dette ne devrait pas être subordonnée à la réalisation des programmes d'ajustement recommandés par le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale, qui comportent des conditions restrictives et qui ont pour but d'équilibrer rapidement la balance des paiements.

21. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a décidé de convoquer en décembre prochain une session extraordinaire où sera arrêtée une position africaine commune sur l'endettement extérieur de l'Afrique. L'Assemblée générale examinera pendant la présente session la proposition qui a été faite d'organiser une conférence internationale sur l'endettement extérieur de l'Afrique.

(M. Mwanzia, Kenya)

22. Le Kenya invite l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les pays créanciers et les institutions financières internationales, ainsi que les banques privées, à se pencher sur les problèmes afférents aux dettes publiques assorties de garanties officielles de l'Afrique, aux prêts commerciaux, aux prêts accordés par la Banque mondiale et les crédits accordés par le FMI. En outre, le Kenya invite les institutions financières multilatérales, surtout le FMI, à augmenter les ressources fournies aux pays africains à des conditions favorables et à envisager la possibilité de restructurer les obligations financières de ces pays. Le Kenya apprécie la proposition récente faite par le FMI de tripler les ressources de la facilité d'ajustement structurel pour les porter à 9 milliards de dollars, chiffre qui reste cependant inférieur aux ressources dont l'Afrique a besoin pour amorcer et soutenir sa croissance économique et son développement.

23. M. ARSEENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que les consultations multilatérales et bilatérales, les entretiens intergouvernementaux et les rencontres de haut niveau portant sur le règlement de la crise de la dette ont contribué dans une certaine mesure à déterminer les causes et les effets des affections chroniques du système de crédit. La communauté internationale a pris conscience de la nécessité d'adopter des mesures immédiates afin d'alléger la charge de la dette des Etats d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Néanmoins, les remèdes prescrits à ces pays pour soigner les vieilles maladies de l'économie mondiale n'ont pas eu de résultat positif. Le montant total de la dette extérieure des pays en développement s'élève à plus de 1 000 milliards de dollars; la crise, qui a pris un caractère mondial et à long terme, se situe parmi les principaux problèmes de l'économie mondiale, comme le confirment le rapport publié sous la cote A/42/523 et de nombreuses interventions faites au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale. Comme l'indique le rapport, ni l'aide publique au développement ni les flux de capitaux privés vers les pays du tiers monde n'ont pu satisfaire les besoins en investissement des pays en développement. En même temps, les exportations de capitaux publics et le financement extérieur privé ont entraîné pour ces pays une dette extérieure de 300 milliards de dollars dus à des créanciers publics et de 700 milliards de dollars dus à des créanciers privés.

24. Les banques transnationales, qui se précipitaient vers leurs clients industriels d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine lors de la période euphorique du crédit, aujourd'hui qu'elles tirent des pays en développement des dizaines de milliards de dollars en intérêts seulement, cessent avec la même précipitation d'accorder des crédits aux pays débiteurs.

25. Comme de nombreux pays débiteurs ne peuvent rembourser leur dette et que les pays créanciers ne peuvent non plus recouvrer ce qui leur est dû, même en usant de représailles, il est évident que la crise de la dette extérieure est devenue un grave problème politique dont la solution exige des mesures immédiates de la part de toute la communauté internationale. En fait, l'économie mondiale est devenue otage de la crise de la dette. En allégeant sensiblement le fardeau de la dette des pays en développement, on pourrait assainir le mécanisme international pour les questions monétaires, financières et de crédit tout en améliorant la conjoncture économique dans l'intérêt de tous ceux qui participent à la division internationale

(M. Arsenko, RSS d'Ukraine)

du travail, y compris les pays en développement. Ceux qui interviennent dans le débat à la Deuxième Commission doivent coopérer de façon constructive à la recherche de solutions collectives concertées pour surmonter la crise de la dette extérieure, sinon la communauté mondiale continuera d'être prisonnière de palliatifs qui, dans le meilleur des cas, ne peuvent qu'atténuer la gravité de la crise et retarder les paiements. Les pays en développement seraient toujours condamnés à réduire leurs dépenses budgétaires (y compris les dépenses sociales), leurs programmes de modernisation à long terme de l'économie et leurs possibilités d'expansion. Cela aurait certainement des répercussions sur les pays développés et entraînerait une nouvelle détérioration du climat économique international.

26. Il ne fait pas de doute que chercher à régler la crise de la dette, c'est vouloir résoudre une équation à nombreuses inconnues. C'est pourquoi il faut déterminer exactement la relation de cause à effet qui a soumis le monde en développement à l'esclavage de la dette, laquelle absorbe en fait jusqu'au cinquième de l'épargne et jusqu'au tiers des recettes d'exportation des pays en développement.

27. Le représentant de la RSS d'Ukraine est convaincu que cette situation est la conséquence directe des éléments suivants : augmentation vertigineuse des intérêts versés sur les prêts bancaires; possibilités d'exportation limitées des pays en développement; insuffisance des privilèges consentis aux pays les moins avancés; augmentation des intérêts additionnels lors des reconductions et du refinancement de la dette; refus d'accepter les produits d'exportation des pays débiteurs en paiement de la dette; et barrières protectionnistes élevées contre les exportations des pays en développement vers les pays créanciers.

28. Pour alléger le fardeau de la dette du monde en développement, les pays socialistes ont proposé des mesures immédiates qui figurent dans le document adopté à la session du Comité consultatif politique des Etats signataires du Pacte de Varsovie, intitulé "Vaincre le sous-développement et instaurer un nouvel ordre économique international" (A/42/354). Ils proposent de réorienter les flux financiers nets vers les pays en développement et de soustraire au maximum le crédit international aux abus des banques privées. En appliquant ces propositions et en donnant effet au principe du "désarmement pour le développement", on ferait un pas décisif dans la bonne direction, vers une solution radicale du problème de la dette extérieure des pays en développement et le renforcement de la sécurité économique internationale.

29. Les pays socialistes sont disposés à envisager aussi de façon constructive d'autres propositions et conceptions visant à un règlement humain et démocratique de la crise de la dette, qui excluent toute atteinte à la souveraineté nationale, toute influence sur le choix du chemin vers le développement et le pillage des ressources naturelles des Etats en développement; ils appuient les dispositions qui figurent à cet égard dans la déclaration adoptée le 1er octobre 1987 par le Groupe des 77 et sont favorables à l'idée de convoquer, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale pour le règlement de la dette extérieure. La tenue de cette conférence, à laquelle participeraient toutes les

(M. Arseenko, RSS d'Ukraine)

parties intéressées, constituerait une étape importante dans la reconstruction du système monétaire et financier international, compte tenu des intérêts de tous les Etats, et contribuerait à normaliser les relations dans ce domaine. Ainsi, la communauté internationale serait plus près de concrétiser l'idée d'un système général de sécurité et progresserait vers un avenir où la sécurité de tous garantirait la sécurité de chacun.

30. M. BROWNE (Fidji) dit que la crise de la dette extérieure s'est aggravée au cours des cinq dernières années et peut mener le monde au chaos. Il ne faut pas que des documents comme la résolution 41/202 de l'Assemblée générale, l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les décisions récentes prises par le FMI et la Banque mondiale restent lettre morte.

31. Les pays en développement ont clairement montré qu'ils étaient décidés à s'acquitter de leurs obligations et à prendre leur part de responsabilité dans le règlement du problème de la dette.

32. La situation précaire dans laquelle se trouve l'économie mondiale est due à ce que le déséquilibre entre les économies du monde développé et celles du monde en développement n'a pas été corrigé. En fait, au cours des deux dernières décennies, ce déséquilibre s'est considérablement accentué. La crise de la dette extérieure des pays en développement a peut-être été précipitée surtout par la montée rapide des prix du pétrole; la montée du protectionnisme dans les pays développés a exacerbé cette situation parce qu'elle a réduit les marchés ouverts aux produits primaires des pays en développement. Seul l'apport de nouvelles ressources extérieures peut encourager la reprise économique en Afrique et dans tous les pays en développement.

33. On croit entendre à nouveau la rengaine rebattue : ce que l'on souhaite, c'est du commerce et non de l'aide. Il faut remplacer la rhétorique par des mesures concrètes. Le Premier Ministre du Japon a annoncé que son pays avait l'intention de recycler 20 milliards de ses excédents au cours des trois prochaines années; c'est une initiative importante qui contribuera à sauver l'économie mondiale et à aider les pays en développement. Selon un rapport récent de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, de l'Université des Nations Unies, en recyclant ses excédents, le Japon utilise son épargne excessive d'une façon plus rationnelle que s'il l'affectait à l'augmentation de la consommation intérieure. En outre, le recyclage des excédents vers les pays en développement contribuerait aussi à réduire les déficits commerciaux des principaux pays industrialisés. L'initiative du Japon permettra de vérifier si ce nouveau concept peut transformer efficacement l'économie mondiale souffrante.

34. De même, il faut inverser la tendance du transfert net de capitaux étrangers, qui a prévalu au cours des cinq dernières années. Alors que de nombreux pays du tiers monde attendent anxieusement ces investissements, ce sont en fait les Etats-Unis qui en sont le principal bénéficiaire. L'apport de capitaux étrangers dans les pays en développement faciliterait grandement le développement et contribuerait à revitaliser l'économie mondiale.

(M. Browne, Fidji)

35. Les problèmes des petits pays en développement insulaires tendent à se perdre dans les myriades de problèmes des pays plus importants. Ils n'en sont pas moins graves pour les pays touchés. Par conséquent, le représentant de Fidji demande qu'en examinant la question de la crise internationale de la dette extérieure et du développement, l'on accorde aussi l'attention voulue aux problèmes des petits pays insulaires.

36. Mme de WHIST (Equateur) dit que l'interdépendance de tous les pays, qui remonte à l'expédition de Christophe Colomb et à sa découverte du continent américain et dont l'apogée se mesure aujourd'hui au niveau des communications internationales, est une réalité indéniable qui a des effets positifs et négatifs.

37. Il est chaque jour plus évident, même pour les banquiers et les économistes les plus récalcitrants, que le problème de la dette ne tient pas seulement au fait que les débiteurs ne s'acquittent pas de leurs obligations mais, qu'en cessant leurs paiements, précisément en raison de l'interdépendance susmentionnée, ils compromettent le système financier des créanciers eux-mêmes.

38. Les mesures hâtives et les solutions partielles imposées par les créanciers ont été injustes, impropres, déstabilisatrices et destructrices : elles ont contraint les pays en développement à une austérité qui paralyse leur croissance économique, affecte leur développement social et expose peu à peu la nation à un danger politique ayant des répercussions mondiales.

39. Pour résoudre le problème de la dette, il ne suffit pas de sauver le système bancaire international en obtenant des pays débiteurs qu'ils effectuent leurs prochains versements au prix de tous les sacrifices; le problème ayant des causes beaucoup plus profondes, il faut des négociations qui établissent un lien entre la relance du développement et la reprise d'une croissance soutenue, comme celles que l'on a connues au début des années 70, et la mise en place de mécanismes de paiement réalistes, sans quoi les pays industrialisés seraient affectés économiquement et politiquement.

40. La délégation équatorienne réaffirme la thèse soutenue lors de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : il faut tenir compte de la situation économique de chaque pays, des caractéristiques de son développement politique et social et aussi, dans bien des cas, de facteurs imprévisibles dus à des catastrophes naturelles qui modifient toute stratégie et tout plan de développement. Il est inadmissible que l'ensemble du problème politique, économique et social qui affecte plus des deux tiers de l'humanité soit le résultat de froids calculs de rentabilité, effectués pour ainsi dire dans l'abstrait par les banques internationales.

41. L'Equateur voit avec une profonde préoccupation la persistance du transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés (A/42/272), qui est intimement lié au problème de la dette extérieure et illustre le déséquilibre existant dans la structure économique mondiale.

(Mme de Whist, Equateur)

42. S'agissant de l'Amérique latine, le rapport de la CEPALC (E/1987/55) signale que la stabilité sociale et politique de la région est de plus en plus précaire; la stagnation ne peut se prolonger indéfiniment.

43. Pour l'Equateur, il est indispensable que l'on élabore une stratégie internationale en vue d'aborder globalement les questions du commerce, des finances et de la dette extérieure : il faudrait pour ce faire mettre à jour les études sur les répercussions économiques et sociales de la dette et sur les politiques économiques des pays industrialisés et des institutions financières internationales, qui porteraient particulièrement sur les fluctuations des taux d'intérêt, la valeur de la dette sur le marché et les modalités de sa capitalisation éventuelle, sans oublier les mécanismes du transfert inverse de ressources vers les pays industrialisés et sa réorientation vers les pays en développement.

44. La délégation équatorienne appuiera la convocation d'une conférence internationale sur les questions monétaires et financières, chargée d'examiner la relation entre la dette extérieure et le processus de développement; elle espère que les résolutions approuvées à la Deuxième Commission au titre du point 85 de l'ordre du jour auront un effet sur les mesures que les gouvernements et les institutions financières internationales adopteront pour le bien de l'humanité tout entière.

45. M. TRAORE (Burkina Faso) rappelle que depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, il y a 42 ans, l'humanité poursuit les objectifs de développement et de paix et sécurité internationales; cependant, le sous-développement persiste et s'approfondit de jour en jour.

46. De tous les facteurs qui sont la cause de son aggravation, le plus important est le problème de la dette extérieure et de son service, dont les montants sont actuellement deux fois supérieurs aux recettes d'exportation des pays en développement importateurs de capitaux. Rares sont les délégations qui, au cours du débat général, n'ont pas identifié ce problème comme le mal économique, social et politique le plus inquiétant de la fin du XXe siècle.

47. Au cours de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, lors de laquelle le problème de la dette extérieure a été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour, la quasi-totalité des pays débiteurs ont fait remarquer que les solutions tentées jusqu'alors, comme les politiques de rééchelonnement et d'ajustement structurel, n'avaient fait qu'aggraver la situation, ce que confirme le rapport du Secrétaire général (A/42/523). S'agissant des nouvelles approches préconisées, comme la conversion de la dette en prises de participations, elles ne peuvent être mises en oeuvre dans les pays, du reste très nombreux, qui disposent d'un tissu industriel très faible et très peu compétitif.

48. Tout cela prouve qu'en cette période où le financement du développement est devenu aléatoire, voire nul, et où le transfert net de capitaux s'effectue des pays en développement débiteurs vers les pays développés créanciers, la solution du

(M. Traore, Burkina Faso)

problème de la dette extérieure n'a pas été posée en rapport étroit avec les exigences du développement des peuples et toute proposition nouvelle qui ne prendrait pas en compte la lutte que mènent les pays débiteurs pour leur survie est vouée à l'échec.

49. En effet, il ne semble pas raisonnable de continuer d'exiger des Etats qu'ils remboursent leur dette, tout en sachant que la conjoncture économique internationale ne le leur permet pas; non plus qu'il ne semble possible de continuer d'exiger que des Etats, qui disposent d'un lit d'hôpital pour 25 000 habitants et d'un médecin pour 50 000 habitants et qui luttent avec acharnement contre la sécheresse et la désertification, remboursent leur dette en renonçant à tout espoir de développement.

50. Les mesures unilatérales adoptées à ce sujet par certains pays en développement sont dictées non par le refus d'honorer les engagements contractés mais par les impératifs du développement. Elles sont la conséquence de l'ordre économique international qui consacre la prédominance d'un groupe d'Etats, les pays développés, sur un autre, celui des pays en développement. Aussi longtemps que le processus de développement international fera de certains Etats des laissés pour compte et des marginalisés, que les solutions au problème de l'endettement extérieur se limiteront à des prescriptions unilatérales et que l'ordre économique international demeurera ce qu'il est, les positions des pays en développement débiteurs iront se radicalisant. Les mécanismes financiers internationaux s'avèrent dépassés : il faut avoir la volonté politique de les transformer. Les adapter aux impératifs du développement serait une preuve d'attachement à la Charte de l'Organisation.

51. En conclusion, il faut espérer que la reconnaissance du fait que le problème de la dette n'est pas seulement un problème technique, mais aussi un problème économique et, en dernière analyse, politique, se traduira par des solutions appropriées qui rétabliront enfin la confiance entre pays industrialisés et pays en développement.

52. M. KORN (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation continue de penser qu'en raison de leurs compétences techniques et financières, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale sont responsables au premier chef de la recherche de solutions au problème de la dette. Toutefois, l'Assemblée générale peut elle aussi jouer un rôle positif en approuvant des éléments fondamentaux de la stratégie qui s'est dessinée au cours des dernières années.

53. En tout état de cause, le problème de la dette ne peut se résoudre en un jour et une solution à long terme exige une coopération étroite dans un cadre d'activité mutuellement acceptable. Le "Programme pour une croissance soutenue" proposé à Séoul par M. Baker, Secrétaire américain au Trésor, demeure la seule approche viable et, bien qu'il ait évolué au cours des dernières années, ses principes de base restent toujours valables. Le premier de ces principes concerne l'importance fondamentale de la croissance pour engendrer les ressources dont les pays endettés ont besoin pour assurer le service de la dette tout en préservant leur

(M. Korn, Etats-Unis)

développement et leur niveau de vie. Le deuxième de ces principes est que les réformes orientées vers le marché et les ajustements structurels dans les pays débiteurs sont un facteur décisif pour promouvoir la croissance économique; le troisième principe est que l'application des réformes en question suppose des capitaux supplémentaires soit fournis sous forme de nouveaux prêts ou de prises de participations, soit provenant du rapatriement de capitaux placés à l'étranger. Enfin, il convient d'examiner chaque situation individuellement.

54. Comme l'a souligné M. Baker lors des réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, de grands progrès ont déjà été réalisés : les mesures d'ajustement dans les nations les plus fortement endettées leur ont permis d'obtenir un taux de croissance économique de 3,7 % en 1986-1987, et des résultats encore plus élevés sont escomptés en 1988; le taux de croissance annuel de la dette des pays en développement a été ramené à un niveau moins alarmant puisque le Fonds monétaire international estime que, après avoir pris en compte les effets des fluctuations monétaires, le taux de croissance de l'encours de la dette ne sera que de 4,5 % en 1987 et devrait tomber à 2,8 % en 1988, soit un niveau bien inférieur aux taux de croissance économique prévus pour la même année; la baisse des taux d'intérêt a réduit la charge annuelle du service de la dette, et le rapport des intérêts aux exportations est passé de 31 % en 1981 à 27 % cette année. Une augmentation notable des recettes d'exportation est attendue cette année et la suivante, ainsi qu'une augmentation des importations, facilitée en certains cas par des mesures de libéralisation. L'effet combiné de l'augmentation des exportations et d'un ralentissement de la croissance de la dette contribuera, dans le cas des pays importateurs de capitaux, à faire passer de 187 % en 1986 à 177 % en 1987 et 166 % en 1988 le rapport de la dette aux exportations. Tout en restant élevés, ces chiffres signalent une tendance positive. Le système financier international connaît également une plus grande stabilité, puisque les banques commerciales ont augmenté leurs capitaux de crédit.

55. Ces indications témoignent des progrès réalisés, bien que des problèmes subsistent. Néanmoins, en plein effort pour restaurer la capacité d'emprunt et les perspectives de croissance économique des pays endettés, la communauté internationale ne doit pas se laisser détourner de sa tâche ou se décourager. Elle a un plan qui donne des résultats et la coopération s'est renforcée.

56. De nombreux pays emprunteurs ont institué d'importantes réformes macro-économiques et structurelles. Grâce à de profondes réformes dans les domaines du commerce, de l'agriculture et de la politique des changes, la Colombie a amélioré sa compétitivité économique enregistrant une croissance de 5 % au cours de l'année écoulée; comme suite à la libéralisation du commerce, à l'institution d'une réforme fiscale et à l'adoption de mesures de privatisation, le Mexique a recouvré en partie la confiance et les capitaux qu'il avait perdus. Le Chili, en favorisant les investissements, en exécutant un programme libéral de conversion de la dette en prises de participations, en fixant des taux positifs d'intérêts réels et en réduisant fortement le déficit du secteur public, a attiré de nouveaux investissements étrangers et résorbé 17 % de sa dette extérieure. Les Philippines, qui en 1985 enregistraient un taux de croissance négatif de 4 %, ont réussi, grâce

(M. Korn, Etats-Unis)

à un programme de vaste réforme fiscale, à une meilleure répartition des ressources, à une libéralisation des importations et à une réduction des charges administratives, à inverser la tendance, et prévoit un taux de croissance positif de 4,5 % en 1987.

57. Dans tous ces cas, l'appui extérieur a joué un rôle décisif, notamment celui du FMI et de la Banque mondiale, qui ont fourni aux principaux pays emprunteurs des services consultatifs ainsi que de nouveaux prêts se chiffrant à plus de 16 milliards de dollars depuis octobre 1985. Le FMI et la Banque mondiale ont également servi de catalyseurs à d'autres courants de ressources financières extérieures. Les banques commerciales ont octroyé près de 10 milliards de dollars à titre de nouveaux prêts, ont renégoциé 110 milliards de dollars de l'encours de la dette, et ont rééchelonné les échéances. En outre, les gouvernements créanciers ont contribué à alléger le problème de la dette en renégoциant 17 milliards de dollars en capital et intérêts dans le cadre du Club de Paris.

58. A l'appui de la stratégie adoptée en vue de résoudre le problème de la dette, les Etats-Unis ont proposé trois nouvelles mesures, à savoir : appuyer l'ouverture de négociations immédiates en vue d'une augmentation générale du capital de la Banque mondiale; créer un nouveau mécanisme d'intervention externe du FMI pour amortir les effets négatifs d'événements imprévus, et mettre au point l'approche "à la carte" qui donne aux banques commerciales la possibilité de participer à de nouveaux montages financiers. Dans le cadre de cette approche, on pourrait envisager les éléments suivants : octroi de prêts permettant de canaliser des fonds supplémentaires vers le secteur privé; rétrocession de prêts facilitant l'obtention de fonds pour le secteur privé; achat de nouvelles obligations bénéficiant d'un statut privilégié qui les rendrait plus attrayantes pour les banques et qui permettrait de réduire le stock des anciennes dettes; achat d'obligations convertibles en prises de participations pour relancer la production nationale; obligations de retrait réduisant la vulnérabilité des banques et contribuant à rationaliser les opérations de financement; conversion de la dette en prises de participations pour réduire le volume de la dette et de son service; conversion des titres d'emprunts en monnaie nationale au profit d'organisations charitables; capitalisation volontaire limitée des intérêts, spécialement à l'intention des petits emprunteurs, et enfin prêts généraux au titre de la balance des paiements.

59. Il convient de souligner l'attention accordée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international aux pays disposant des revenus les plus faibles, notamment les pays d'Afrique au sud du Sahara, en faveur desquels le Directeur général du FMI a proposé d'élargir le mécanisme d'ajustement structurel. Enfin, les gouvernements des principaux pays créanciers ont réitéré à Venise leur volonté de renégoциer, cas par cas, l'encours de la dette des pays à faible revenu les plus démunis.

60. M. PILBEAM (Australie) dit que l'Australie a été l'un des premiers pays à accorder son aide au développement à titre de don et ne s'est jamais véritablement trouvée dans la situation de créancier officiel. L'Australie est en revanche un important pays emprunteur sur les marchés financiers mondiaux et la crise a des

(M. Pilbeam, Australie)

répercussions sur ses exportations. C'est pourquoi elle s'intéresse vivement au problème de la dette de nombreux pays avec lesquels elle entretient d'étroites relations.

61. Ainsi que l'a signalé devant l'Assemblée générale le Ministre australien des affaires étrangères et du commerce, les questions de la dette, du commerce et de la situation générale de l'économie mondiale sont étroitement liées. La stratégie adoptée pour faire face au problème de la dette a produit quelques résultats positifs : des ajustements importants dans de nombreux pays emprunteurs, une réduction de l'exode des capitaux, un assainissement de la comptabilité bancaire et la renégociation ainsi que l'allégement du service de la dette au profit des emprunteurs. Cependant, tous ces efforts ne conduisent à une solution à long terme que s'ils s'accompagnent d'un redressement économique mondial soutenu et suffisamment généralisé pour ouvrir aux pays en développement les possibilités d'exportation sans lesquelles ils ne peuvent assurer le service de leur dette. Il faut également parvenir à réduire les taux d'intérêt réels, faciliter aux pays débiteurs l'accès aux marchés et opérer un ajustement continu de l'économie de ces pays afin de les rendre plus compétitifs sur le marché mondial.

62. Aucune de ces conditions ne semble acquise. On constate au contraire une paralysie générale au niveau de l'élaboration de la politique économique dans les grands pays industrialisés. La lenteur de la croissance, le déficit budgétaire et la politique protectionniste de ces pays continuent de compromettre les efforts des pays en développement endettés, comme on a pu l'observer ces deux dernières années marquées par une forte détérioration du rapport du service de la dette aux exportations, due essentiellement à l'effondrement des prix des produits de base. Dans certains cas, le service de la dette représente plus de 50 % de la valeur des recettes d'exportation. Ainsi, pour l'Argentine, le montant annuel des paiements au titre du service de la dette équivaut à la totalité des recettes d'exportation.

63. Dans ce cas comme dans d'autres, la crise du commerce des produits agricoles compromet sérieusement les perspectives de règlement du service de la dette. Dans quatre des 15 pays les plus fortement endettés mentionnés dans le rapport du Secrétaire général, les exportations agricoles représentent plus de 70 % de la valeur totale des exportations, tandis que dans cinq autres de ces pays elles varient entre 30 et 70 %. Il existe une contradiction entre la politique agricole suivie par certains pays industrialisés et la stratégie visant à résoudre le problème de la dette, qui préconise un ajustement structurel orienté vers la croissance. Une libéralisation générale du commerce agricole est donc indispensable.

64. Face à ce problème, chacun doit prendre sa part de responsabilité. Il ne faut pas que les pays débiteurs compromettent le système financier en manquant à leurs obligations ni que, de leur côté, les créanciers insistent pour obtenir le remboursement de leurs prêts sans se soucier des répercussions de leurs exigences sur les ressources humaines et autres des pays endettés. Le consensus réalisé à ce sujet tant à la dernière session de l'Assemblée générale que lors de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement donne à espérer que les travaux de la Deuxième Commission produiront des résultats tangibles.

65. M. DAZA (Chili) dit que le problème de la dette extérieure des pays en développement semble s'être aggravé en raison de l'évolution récente de la situation économique mondiale. On constate cependant une meilleure compréhension de la nature, de l'importance et des conséquences du problème, ce qui pourrait contribuer à une éventuelle solution acceptable et durable.

66. Initialement, le problème de la dette extérieure a été considéré comme un problème de liquidité que les pays endettés pourraient régler en adoptant un programme d'ajustement et en se procurant de nouvelles ressources. Cette approche s'est avérée inefficace, car elle n'avait pas prévu l'effet paralysant que peuvent avoir sur l'économie les ajustements rigoureux nécessaires au respect des engagements pris dans un climat de récession économique mondiale et de contraction des marchés financiers internationaux. D'importateurs nets de ressources, les pays en développement les plus fortement endettés sont devenus exportateurs nets dans des proportions atteignant dans certains cas 4 % de leur produit intérieur brut.

67. Le refus des pays créanciers d'accepter la moindre responsabilité en ce qui concerne la gestion de la crise a retardé l'adoption d'une nouvelle orientation. La situation a enfin commencé à évoluer avec l'adoption de ce qu'il est convenu d'appeler "le Plan Baker", lequel n'a pas atteint son objectif, faute d'une croissance soutenue de l'économie mondiale et parce qu'il s'est avéré impossible de fournir 29 milliards de dollars en trois ans aux pays en développement (20 milliards provenant de banques privées et 9 milliards d'organismes multilatéraux de crédit).

68. Ce n'est qu'à contrecœur que la banque internationale a reconnu que la meilleure manière de protéger ses opérations dans les pays endettés était d'octroyer de nouvelles ressources financières dans le contexte de mesures spéciales et schémas novateurs, au lieu de rester attachée à des mécanismes traditionnels. Les nouveaux mécanismes envisagés comprennent entre autres la conversion de la dette extérieure en prises de participations, qui contribue à alléger la dette et favorise le rapatriement de capitaux nationaux investis à l'étranger.

69. Le Chili a déjà réussi à convertir 17 % de sa dette extérieure grâce à ce mécanisme, ce qui a permis de réduire sa dette de 2 milliards de dollars et d'attirer de nouvelles techniques et de nouveaux courants d'investissements étrangers sans avoir à recourir aux réserves internationales. Jusqu'à présent, les pays endettés ont consenti un effort d'ajustement considérable qui a eu pour unique résultat de leur permettre de payer pour conserver le droit de continuer à payer. Le Chili a mis sur pied un programme de développement qui lui permet de faire face à ses obligations financières et d'assurer une expansion stable de la production et de l'emploi au cours des années à venir, grâce à une combinaison appropriée d'efforts internes et de contributions externes. Cette stratégie est cependant menacée par des facteurs externes tels que la grave détérioration des prix des produits de base, le protectionnisme croissant et les mesures rigoureuses qui limitent l'accès aux marchés financiers internationaux.

(M. Daza, Chili)

70. Les gouvernements des pays créanciers estiment qu'en raison de leur caractère privé, il est difficile d'imposer aux milieux bancaires une conduite déterminée, alors que ceux-ci justifient leurs méthodes en se référant aux dispositions réglementaires des gouvernements. S'agissant d'introduire dans la législation des différents pays la souplesse nécessaire à la solution du problème mentionné, on devrait faire appel au même esprit constructif que l'on attend des pays en développement. Parmi les mesures politiques des pays industrialisés qui ont des répercussions négatives sur la situation de la dette, il faut citer les taux d'intérêt élevés, dus au déficit budgétaire et à la politique monétaire des Etats-Unis.

71. La délégation chilienne est pleinement d'accord avec le Secrétaire général, à savoir que le règlement de la crise de la dette repose sur les éléments suivants : amélioration des politiques nationales, création d'un climat international qui permette aux pays de s'acquitter du service de la dette et augmentation des flux nets de ressources financières. Le premier de ces éléments dépend des pays débiteurs eux-mêmes. Il faut espérer que les pays créanciers, conformément au principe de la responsabilité partagée, garantiront les deux derniers éléments, sans lesquels la crise de la dette ne pourra jamais être résolue.

72. Le Vice-Président, M. Shaaban (Egypte) prend la présidence.

73. M. DJOHLAF (Algérie) souligne l'importance de la résolution 41/202 de l'Assemblée générale parce qu'elle réaffirme la compétence de l'Assemblée pour ce qui est de la recherche de solutions durables et équitables à la crise de l'endettement extérieur des pays en développement et constitue une reconnaissance universelle de la gravité exceptionnelle de la crise ainsi que de son caractère hautement politique. Cette crise est bien un problème politique, non seulement en raison de la gravité de ses effets négatifs sur la stabilité intérieure des pays et la paix et la sécurité internationales, mais aussi parce qu'elle a ses racines dans un système de relations économiques internationales injuste et irrationnel.

74. En dépit des efforts et des sacrifices consentis par les pays en développement, le problème est encore loin d'être résolu. Fondée sur une vision à court terme, la stratégie internationale mise au point pour résorber la crise est en effet appliquée aux dépens de l'investissement productif, de la croissance et des perspectives globales de développement, c'est-à-dire au détriment de la capacité présente et future des pays en développement d'honorer leurs engagements financiers internationaux.

75. Par ailleurs, l'application rigide et uniforme de la stratégie actuelle a eu des conséquences alarmantes sur l'économie des pays les moins avancés, dont la plupart se trouvent sur le continent africain. Cette situation a amené le Secrétaire général à créer un groupe consultatif sur la question des flux de ressources financières vers l'Afrique, et les chefs d'Etat et de gouvernement des pays africains ont décidé de se réunir à la fin de l'année en cours pour tenir une conférence extraordinaire au sommet consacrée exclusivement à la dette africaine.

(M. Djoghlaïf, Algérie,

76. Le caractère hautement politique de la crise appelle l'instauration urgente d'un dialogue global fondé sur la responsabilité partagée de l'ensemble des parties concernées en vue de la mise en oeuvre d'une stratégie universelle tendant à relancer la croissance et le développement.

77. M. EL-AMIN (Soudan) dit que la crise de la dette a aggravé le déséquilibre des paiements et le déséquilibre commercial entre pays riches et pays pauvres, et entraîné un transfert inverse de ressources des pays en développement vers les pays développés. Les pays endettés se voient dans l'impossibilité de faire face au service de la dette et sont menacés d'une détérioration constante de leur situation économique et sociale. Le problème touche spécialement le continent africain, déjà ravagé par les catastrophes naturelles, la sécheresse et la désertification. Dans une telle situation, l'inscription de la question intitulée "Crise de la dette extérieure et développement" à l'ordre du jour de l'Assemblée générale donne quelque espoir.

78. Le Soudan, qui poursuit ses efforts pour assainir son économie et pour établir un régime politique, économique et social réellement démocratique, apprécie pleinement l'aide internationale apportée notamment par le FMI et la Banque mondiale. Le Soudan espère pouvoir s'acquitter de ses obligations financières, bien que les circonstances actuelles le mettent dans l'impossibilité d'assurer le service de la dette sans sacrifier son développement. Le Soudan se félicite de l'initiative de certains pays créanciers d'effacer en totalité ou en partie la dette de certains pays en développement et remercie de leur aide les pays frères et amis. Il importe toutefois de persévérer dans la recherche d'une solution définitive à la crise.

79. M. RAKOTONAIVO (Madagascar) dit que la dette extérieure des pays en développement est l'un des problèmes économiques les plus importants de notre temps et qu'il fait obstacle au développement des pays du tiers monde. On est pourtant parvenu à un consensus sur les principaux éléments susceptibles d'apporter une solution viable. A cet égard, les recommandations précises de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont encourageantes, et l'on enregistre déjà des changements notables de la situation de la dette.

80. Dans le cadre général des négociations, on est tombé d'accord sur le fait qu'il est nécessaire de continuer à chercher des solutions au moyen d'un dialogue permanent entre tous les intéressés. L'expérience a montré que l'approche cas par cas est isolée, même dans le cas des grands pays d'Amérique latine, et que les négociations n'ont pas abouti aux résultats escomptés.

81. La responsabilité partagée dans la montée de la dette impose une obligation de concertation directe, sans intermédiaires, entre débiteurs regroupés en un "Club des endettés" d'une part, et leurs créanciers, d'autre part, comme l'a déclaré récemment le Ministre des affaires étrangères de Madagascar. La résolution 41/202 de l'Assemblée générale a reconnu par ailleurs que le processus ne pourra être mené à bien que par le biais d'une coopération internationale renforcée. Le même

(M. Rokotonaivo, Madagascar)

processus devrait alors bénéficier de l'impulsion politique nécessaire de la part de la communauté internationale sans pour autant minimiser le rôle et les compétences des institutions internationales concernées.

82. Selon le rapport du Secrétaire général, l'année 1986 a été marquée par la prolifération d'initiatives nouvelles sur le plan de la restructuration, comme la réduction partielle du principal, la capitalisation des intérêts, la conversion de la dette en prises de participations, la "mobiliérisation" et le recyclage des excédents commerciaux. Cependant, ces innovations ne peuvent contribuer que modestement à résoudre le problème de l'ampleur de la dette globale des pays en développement. Elles revêtent par ailleurs un caractère discriminatoire pour les pays débiteurs qui n'ont pas recouvré l'accès à des sources de financement aux conditions du marché. Par contre, il y a lieu de se féliciter des récentes initiatives d'allégement prises par la France, le Royaume-Uni, le Canada et certains pays scandinaves dans le cas des pays les moins avancés ou à faible revenu d'Afrique.

83. En ce qui concerne le problème de la restructuration, trois éléments essentiels sont à considérer : la modification des règles du Club de Paris et du Club de Londres; un moratoire de 10 ans sur les intérêts et la fixation, sur une base pluriannuelle, du pourcentage des recettes d'exportation consacré au service de la dette.

84. Le représentant de Madagascar se félicite de l'intérêt accru que le concept de l'ajustement axé vers la croissance reçoit de la communauté internationale. Pourtant, on assiste à une tendance qui consiste à déconnecter les nouveaux flux et les nouveaux prêts du processus de revitalisation du secteur productif des pays bénéficiaires. Actuellement, les banques accordent de nouveaux prêts pour permettre à leurs débiteurs de payer les intérêts et les gouvernements sont généralement obligés d'emprunter sur les marchés pour financer les déficits résultant de leurs obligations; le Club de Paris rééchelonne les paiements d'intérêts; enfin, les pays industrialisés accordent de nouveaux crédits pour financer les exportations dans le but de maintenir leurs capacités productives. Si de telles pratiques sont indispensables à court terme, elles contribuent à une accumulation excessive de la dette à long terme.

85. Le représentant de Madagascar est convaincu que l'octroi de nouveaux crédits et la reprise des courants financiers tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral vers les pays en développement restent les conditions essentielles d'une relance effective de l'économie des pays en développement. Ces mesures ne doivent pas être considérées comme une compensation pour les efforts d'ajustement audacieux entrepris par leurs gouvernements. Elles doivent s'accompagner d'un assainissement de l'environnement économique mondial, du démantèlement des mesures commerciales restrictives et protectionnistes et enfin du relèvement et de la stabilisation des cours des produits de base.

86. En dépit des efforts de coordination des politiques macro-économiques et de surveillance multilatérale menés par les pays industrialisés, la réforme du système monétaire, financier et commercial international constitue la base d'un assainissement à long terme et d'une croissance soutenue.

(M. Rakotonaivo, Madagascar)

87. La dette extérieure de l'Afrique mérite d'être examinée selon la capacité de remboursement de ce continent, de plus en plus réduite par la baisse croissante des prix des principaux produits d'exportation et toutes les contraintes financières et monétaires imposées par l'extérieur.

88. Les besoins en ressources extérieures pour la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, se montent à 9,1 milliards de dollars par an. Pour assurer le service de la dette, le continent a besoin en moyenne de 14,6 milliards de dollars par an. Le montant de l'aide publique au développement qu'il a reçue en 1986 n'était que de 13 milliards de dollars. Un traitement spécial a été promis à l'Afrique au sein de diverses instances internationales. Mais la tâche de redressement ne doit souffrir aucun retard et ne saurait se limiter à l'adoption de mesures partielles et conjoncturelles. Les pays d'Afrique ont honoré leur engagement; ils ont appliqué des mesures d'ajustement structurel et de réforme de politique économique, et l'effort de mobilisation des ressources internes est en train de s'intensifier. Ils attendent avec intérêt la réaction de la communauté internationale.

89. Les pays africains ont demandé l'organisation d'une conférence internationale chargée d'examiner des propositions pratiques destinées à résoudre le problème de la dette africaine, au cours de laquelle on pourrait examiner notamment la modification des règles de rééchelonnement, l'ajustement rétroactif des conditions et le financement de la dette publique à des conditions de faveur.

90. M. ISLAM (Bangladesh) dit que, ces dernières années, les pays en développement ont vu leur processus de développement se paralyser, alors que l'économie internationale connaissait une crise sans précédent. Les taux d'intérêt réels sont restés très élevés et les produits de base ont continué à se déprécier. Le protectionnisme a affecté le commerce international. La réduction des taux de croissance a rétréci ses perspectives et affecté sa vitalité.

91. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, le volume de la dette extérieure des pays en développement a continué à augmenter pour atteindre 1 200 milliards de dollars, soit presque le double des recettes d'exportation des pays en développement importateurs de capital. Les versements au titre du service de la dette représentent actuellement un quart de ces recettes et les versements d'intérêts plus de 12 %.

92. Les sources de financement s'étant taries, la croissance du volume de la dette s'est peut-être ralentie ces dernières années mais, dans le même temps, la capacité de service de la dette a également diminué.

93. Face au problème de la dette, la stratégie mise en oeuvre a consisté à augmenter la capacité des pays en développement d'assurer le service de leur dette et d'accroître leurs exportations grâce à une augmentation de la production et du commerce mondial, à obtenir que ces pays prennent des mesures d'ajustement et, enfin, à augmenter les apports de capitaux nets aux pays débiteurs. Cependant, l'augmentation persistante du fardeau de la dette dans les pays en développement témoigne éloquentement du caractère insuffisant de cette stratégie.

(M. Islam, Bangladesh)

94. La production mondiale et le commerce mondial n'ont pas augmenté de façon importante. En particulier, le ralentissement de la croissance dans les pays en développement et l'apparition du "nouveau protectionnisme" qui l'a accompagné ont rétréci de façon considérable le marché d'exportation des pays en développement.

95. En ce qui concerne les flux financiers, on a observé un ralentissement, et dans certains cas, une contraction de l'aide publique. Dans de nombreux pays en développement, le niveau de l'APD continue à rester très inférieur au niveau fixé par la communauté internationale : dans le cas des pays les moins avancés, par exemple, l'APD représente plus de 90 % de la dette totale. Alors que le Nouveau programme substantiel d'action retenait le chiffre de 0,15 % du PNB des donateurs, les recettes d'APD des pays les moins avancés sont restées à des niveaux bien inférieurs à celui qui avait été atteint ces dernières années. En outre, la qualité de l'APD s'est détériorée, du fait de conditions plus vigoureuses et de la tendance chaque fois plus marquée à utiliser ces apports financiers à des fins commerciales. En outre, l'investissement étranger direct et les crédits à l'exportation assortis de garanties officielles ont diminué. Au contraire, des circonstances défavorables sur le front économique extérieur ont provoqué un transfert net négatif de ressources financières. Pour la première fois depuis l'ère coloniale, les pays en développement, pris ensemble, sont devenus des fournisseurs de capitaux aux pays industriels développés; le plus grave est que cette évolution a été brutale et a porté sur des montants sans précédent. Dans le cas de nombreux pays en développement, ce phénomène s'est produit précisément au moment où leurs recettes d'exportation se sont mises à stagner ou à n'augmenter que lentement et où leur économie intérieure était affaiblie.

96. Les conséquences des mesures d'ajustement que les pays en développement ont dû prendre ont été graves dans la majorité des cas : elles ont atteint et, parfois, dépassé les limites de la tolérance du corps social et ont provoqué des tensions et une certaine anxiété. Ce sont les dépenses sociales, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'assainissement, de l'éducation, de la protection sociale et d'autres services publics encore, qui ont été les plus affectées.

97. La stratégie actuelle est inadéquate et doit être remplacée par une autre, efficace, crédible, stable, propice au développement, et ayant pour objet de résoudre de façon définitive, à l'échelle mondiale, le problème de la dette. Elle devra comprendre, notamment, les mesures suivantes : prise en compte, dans le rééchelonnement des paiements, des recettes d'exportation des pays en développement; ajustement du service de la dette à la capacité réelle de paiement, poursuite des flux financiers, même dans les cas où la dette antérieure a déjà fait l'objet de concessions; différenciation de la dette existante des nouveaux flux de crédit pour ce qui est de la fixation des taux d'intérêt; application pleine et immédiate des recommandations du Nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés; adoption, par les institutions multilatérales de financement du développement, de mesures d'allègement de la dette des pays les moins avancés; adoption parallèle de mesures tendant à dégager une solution, orientée vers la croissance, du problème de la dette à l'intention des pays en développement les plus gravement endettés; atténuation de la rigueur des conditions

(M. Islam, Bangladesh)

imposées par les institutions financières internationales; augmentation du capital de la Banque mondiale; arrêt de la réduction des ressources de l'Association internationale de développement; intensification des efforts des pays développés pour atteindre, le plus rapidement possible, les objectifs internationaux fixés en matière d'aide publique au développement.

98. M. ELGHOUAYEL (Tunisie) rappelle que la Conférence extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement africains, qui se tiendra en décembre 1987, sera exclusivement consacrée au problème de la dette. Presque au même moment se tiendra la réunion des chefs d'Etat de huit pays latino-américains les plus endettés. Aussi apparaît-il impératif d'élaborer un nouvel accord sur la question, qui soit fondé sur la résolution 41/202 de l'Assemblée générale, ainsi que sur le consensus contenu dans l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cet accord devrait traiter de la crise de la dette dans sa globalité et ne pas négliger les aspects concrets du problème.

99. L'évaluation préliminaire réalisée par le Comité directeur permanent de l'OUA et adoptée le 25 septembre 1987 à New York constitue l'un des documents de base de cette approche. La dette extérieure de l'Afrique y est évaluée à environ 200 milliards de dollars, dont 70 % ont été contractés par les pays africains n'appartenant pas à la catégorie des pays les moins avancés, et près de 50 % par les seuls pays de la sous-région du Nord. Les organismes compétents de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas encore accordé une attention suffisante à cette situation propre aux pays d'Afrique.

100. La situation de la dette a connu une évolution positive dans certains de ses aspects. Cependant, comme le signale le rapport du Secrétaire général (A/42/523), il reste à élaborer une réponse globale et à long terme.

101. La Tunisie a respecté ses obligations financières internationales et n'a reculé devant aucun sacrifice pour honorer ses engagements. Son représentant rappelle ici schématiquement les origines de la situation critique actuelle.

102. La crise de la dette remonte à une époque où la croissance de l'économie mondiale, la participation progressive des pays en développement aux flux économiques, commerciaux et financiers internationaux et l'effort considérable de construction et de diversification de la capacité de production des pays non industrialisés ont provoqué une dynamique sans précédent. Dans ces moments d'euphorie et de profit pour tous, la communauté internationale chantait à l'unisson les louanges de l'interdépendance croissante de l'économie mondiale.

103. La délégation tunisienne tient à exprimer sa conviction que, si en période de conjoncture favorable, il est naturel de partager de manière équitable les retombées de la croissance, il devient primordial d'accentuer cette tendance en période de récession, car les actions partielles, isolées et non concertées deviennent, dès lors, nuisibles.

(M. Elghouayel, Tunisie)

104. Il est désormais clair et reconnu que la solution de la crise de la dette passe par une relance véritable du développement et de la croissance mondiale, plus particulièrement des pays en développement. Ce consensus découle de la constatation que la crise de la dette reflète bien le dérèglement du système économique mondial. L'interaction entre les problèmes monétaire et financier et ceux du commerce mondial, des produits de base et du développement se manifeste avec des résultats négatifs accrus encore par les considérables pressions politiques et sociales qui en découlent.

105. Le représentant de la Tunisie rappelle que les remèdes immédiats à la crise sont désormais recensés : il s'agit notamment de l'harmonisation des politiques macro-économiques des pays développés de manière à garantir la stabilité monétaire et financière du système; de l'augmentation des liquidités internationales, y compris l'aide publique au développement, afin de contribuer à l'arrêt des transferts nets de ressources réelles de pays en développement vers les pays développés et de renverser cette tendance, le triplement des ressources du Fonds d'ajustement structurel du FMI constituant à cet égard une initiative positive mais insuffisante; de la baisse des taux d'intérêt; de l'élimination des barrières commerciales restrictives et des mesures protectionnistes, conformément aux engagements contractés dans le cadre du GATT et réaffirmés à Punta del Este.

106. Une action concertée entre les pays donateurs, les banques commerciales et la Banque mondiale devrait permettre de raccourcir les délais d'étude, de négociation et de mise en oeuvre du programme d'aide et rassurer davantage les bailleurs de fonds, en particulier les banques commerciales. De même, toutes les institutions financières devraient fixer une limite au volume de la dette et aux taux d'intérêt et aménager les délais de remboursement de manière à ce que le service de la dette que les pays bénéficiaires doivent supporter ne dépasse pas 20 % de leurs recettes annuelles d'exportation.

107. Les mesures préconisées devraient s'appliquer automatiquement aux pays qui, bien qu'ayant rempli leurs engagements dans le cadre des plans d'ajustement, continuent à connaître des difficultés. Elles devraient s'appliquer également aux pays bénéficiaires qui auront au préalable accepté de suivre les politiques de redressement appropriées, impliquant les sacrifices nécessaires à la reprise économique et à l'obtention de concours étrangers.

108. Enfin, le représentant de la Tunisie estime que la crise de la dette, les problèmes de développement et la difficile reprise de l'économie mondiale sont interdépendants. De même, les efforts visant à résoudre ces problèmes doivent se conjuguer, tant au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies qu'au niveau des institutions financières multilatérales. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, on pourrait créer un groupe d'experts éminents chargé d'élaborer et de proposer une stratégie et des solutions au problème de la dette dans la perspective de la croissance et du développement des pays en développement.

La séance est levée à 18 heures.